



Bilan d'étape Projet d'établissement 2023-2027

École de Musique Marcel Braie

Sommaire

Introduction	4
I Les objectifs	5
1.1 La mise en œuvre des nouveaux formats pédagogiques	5
1.2 Le renforcement des pratiques collectives	6
1.3 L'équilibrage de l'offre d'enseignement instrumental	6
1.4 Le renforcement des actions d'éducation artistique	6
1.5 Le renforcement des actions en direction des amateurs	7
1.6 Le rayonnement de l'établissement sur le territoire	7
1.7 La consolidation de l'équipe pédagogique	7
1.8 L'entretien du patrimoine, parc instrumentaux et techniques	8
1.9 La refonte des tarifs	8
II Les nouveaux enjeux	9
2.1 Les effectifs	9
2.2 Les changements	10
2.2.1 Augmentation du nombre d'heures	10
2.2.2 Deuxième instrument	10
2.2.3 Réduction des effectifs du pré-cycle	10
2.2.4 Arrêt de l'éveil musical	11
2.2.1 Limitation des actions de diffusion	11
2.2.2 Absence aux forums	11
2.2.1 Règlement intérieur	11

Introduction

En qualité de directeur de notre école de musique, je me permets de vous présenter aujourd'hui un bilan d'étape crucial de notre projet d'établissement. Initialement prévu en mai 2024, il devient impératif d'aborder dès à présent certaines problématiques essentielles, nécessitant une réelle attention.

Les missions à court terme que nous avons entreprises ont connu un succès notable, posant ainsi les bases de notre réussite actuelle. Cependant, cette dynamique positive nous incite à anticiper les enjeux de la rentrée prochaine et à solliciter la municipalité. Au cœur des discussions se trouvent des décisions cruciales, notamment celles relatives à l'allocation des heures aux professeurs et à la pérennisation des actions de développement de l'école.

Au travers de ce document, nous examinerons ensemble les succès récents, les défis à venir, et les orientations stratégiques requises pour garantir la pérennité du projet d'établissement.

I – Les objectifs

Le projet d'établissement a défini quatre objectifs généraux :

- La diversification des publics (inscrits et non-inscrits),
- L'évolution de l'offre pédagogique,
- Le rayonnement de l'établissement sur le territoire,
- La maîtrise des coûts du service.

1.1 La mise en œuvre de nouveaux formats pédagogiques

Objectifs	Atteint	En cours	Non atteint	Remarques
Création d'un nouveau parcours « Éveil artistique »	X			Samedi : Éveil 9h30 / Initiation 10h15 / Découverte 11h – Fortes listes d'attentes
Mise en place des examens pour les fins de cycle 1	X			Avec remise en diplôme par le maire ou son représentant lors du dernier concert au sein de l'école
Élaboration d'un socle commun de pratique artistique pour le cycle 1 instrumental	X			Concertation sur des potentiels référentiels de compétences
Mise en place des ateliers « Découverte »			X	Locaux non-adaptés, nécessite une modification des contrats des professeurs
Mise en place d'un 3 ^{ème} cycle de formation amateurs			X	Pas de professeurs à CA, pas de public concerné, aucune obligation de la part de l'état

L'atelier découverte requiert que chaque élève inscrit puisse bénéficier, tout au long de l'année, d'un créneau unique permettant de rencontrer chaque professeur, en alternance entre les vacances scolaires (exemple : piano en septembre/octobre, guitare en novembre/décembre, etc.). L'aménagement de locaux appropriés permettrait aux enseignants de dispenser leurs cours le même jour que l'atelier découverte, éliminant ainsi pour certains les contraintes de longs trajets pour une brève présence dans l'établissement.

Quant à la mise en œuvre d'un 3^{ème} cycle de formation pour les amateurs, elle apparaît comme une aspiration utopique qui, de nos jours, ne trouve pas sa pertinence au sein de notre établissement. Actuellement, seulement 2% des élèves font partie du second cycle.

L'objectif initial de cette proposition était surtout de susciter une réflexion approfondie en vue de la création d'un 1^{er} et d'un 2^{ème} cycle diplômants. Il est important de souligner que la responsabilité des 3^{èmes} cycles incombe aux établissements départementaux et régionaux classés (CRD & CRR).

1.2 Le renforcement des pratiques collectives

Objectifs	Atteint	En cours	Non atteint	Remarques
Mise en place d'une pratique collective obligatoire pour tous les musiciens	X			
Mise en place d'une réduction tarifaire lorsque l'harmonie est choisie comme pratique collective	X			

1.3 L'équilibrage de l'offre instrumentale

Objectifs	Atteint	En cours	Non atteint	Remarques
Développement de nouvelles pratiques collectives	X			- Ensemble de trompettes, Formation musicale rythmique, orchestre initiation - Rentrée 2024 : Improvisation
Développement de la classe de batterie	X			- Liste d'attente
Développement de la classe de trompette	X			- Liste d'attente
Développement de la classe de saxophone	X			- Liste d'attente
Développement de la classe de clarinette		X		- Des interventions dans les écoles et lors des ateliers découverte par le professeur de clarinette sont prévues chaque année

1.4 Le renforcement des actions d'éducation artistique

Objectifs	Atteint	En cours	Non atteint	Remarques
Développement des actions sur le temps périscolaire		X		
Réaménagement des actions sur le temps scolaire	X			
Mise en place d'actions avec les acteurs sociaux et jeunesse de la ville	X			- Partenariats avec les écoles, la SAMSAH du Parc, Association Enfants Extraordinaires 28
Mise en place d'actions sur le temps scolaire (collège)		X		- Premier contact avec la direction du collège dans les prochaines semaines
Développement des ateliers MAO			X	- Aucune demande de la part du public à ce jour

1.5 Le renforcement des actions en direction des amateurs

Objectifs	Atteint	En cours	Non atteint	Remarques
Développement des actions de formation pour les musiciens amateurs			X	
Mise en place de permanences informations-conseils pour les associations à vocation culturelle, les musiciens et les danseurs du territoire	X			- Rencontre des différents acteurs lors des forums de rentrée
Développement des partenariats avec les associations à vocation culturelle du territoire		X		- Harmonie, Choraulnes jusqu'à maintenant - Étude d'un partenariat avec les associations de danse pour 2024/2025

1.6 Le rayonnement de l'établissement sur le territoire

Objectifs	Atteint	En cours	Non atteint	Remarques
Développement des actions hors les murs	X			
Amélioration de la communication sur les actions de l'établissement	X			
Mise en place d'une signalétique extérieure pour l'établissement			X	
Mise en place de collaborations avec les établissements d'enseignement artistique du territoire		X		- Compétence culture non-prise par la communauté de communes : difficultés à mettre en place des collaborations à notre échelle
Création d'un collectif de directeurs et directrices d'établissements d'enseignement artistique du territoire		X		- Grand turn-over des directions sur les 10 derniers mois

1.7 La consolidation de l'équipe pédagogique

Objectifs	Atteint	En cours	Non atteint	Remarques
Identification et valorisation des compétences annexes des professeurs		X		
Définition des missions des professeurs dans les 3 champs d'intervention			X	
Mise en place d'un plan de formation pluriannuel			X	-
Favoriser l'accès à l'emploi titulaire des professeurs, CDD de 3 ans et CDI	X			

1.8 L'entretien du patrimoine, des parcs instrumentaux & techniques

Objectifs	Atteint	En cours	Non atteint	Remarques
Renouvellement du parc informatique			X	
Élaboration d'un planning de travaux annuels			X	
Mise à disposition d'un nouvel établissement pour l'école de musique			X	

1.9 La refonte des tarifs

Objectifs	Atteint	En cours	Non atteint	Remarques
Mise en place d'une nouvelle grille tarifaire pour les activités d'enseignement	X			
Refonte des tarifs de location d'instruments	X			
Mise en place de la tarification pour les actions de formation			X	
Valorisation de la location des locaux			X	

Voici un comparatif des tarifs annuels que proposent les établissements d'enseignements artistiques alentours. Il montre la nécessité d'effectuer une réelle refonte des cotisations pour donner la légitimité que l'établissement mérite.

	Le Prélude - Epernon		EMI Cœur de Beauce		Forêt du Perche		Conservatoire Dourdan	
	Hab.	Ext.	Hab.	Ext.	Hab.	Ext.	Hab.	Ext.
Eveil	/	/	110	180	/	/	302	525
Initiation	445	647,5	110	180	/	/	302	525
Découverte	706	1039	110	180	129	180	302	525
Cursus Musique	871	1286,5	260	420	279	399	467	915
2ème membre et +	783,9	1157,85	247	399	120	201	258,5	355
Cursus Adulte	871	1286,5	300	480	249	480	467	915
Pratique collective seule	181	181	110	180	/	/	215	255
2ème instrument	706	1039	260	420	180	285	258,5	355

	HAUT		BAS		Moyenne		EMMB - AB2S	
	Hab.	Ext.	Hab.	Ext.	Hab.	Ext.	Hab.	Ext.
Eveil	302	525	110	180	206	352,5	100	125
Initiation	445	647,5	110	180	277,5	413,75	100	125
Découverte	706	1039	110	180	408	609,5	100	125
Cursus Musique	871	1286,5	260	399	565,5	842,75	185	350
2ème membre et +	783,9	1157,85	120	201	451,95	679,425	166,5	315
Cursus Adulte	871	1286,5	249	480	560	304	185	350
Pratique collective seule	215	255	110	180	162,5	217,5	55	55
2ème instrument	706	1039	180	285	443	662	105	105

II – Les nouveaux enjeux

2.1 Les effectifs

Aujourd’hui, l’école de musique a réussi son pari de retrouver ses effectifs d’avant la crise COVID. Cette réussite s’érige en une victoire collective, forgée par la vision claire d’un projet d’établissement, le dévouement d’une équipe pédagogique inspirée, et le soutien indéfectible de la municipalité. Chacun de ces éléments a contribué à rendre possible cette réalisation.

Néanmoins, le constat pour la prochaine rentrée scolaire s’avère être un défi : l’école de musique se trouve confrontée à la réalité de ne pouvoir accueillir tous les élèves inscrits. Les enfants participants à l’atelier découverte sont à présent appelés à faire un choix crucial quant à l’instrument qui les accompagnera dans un parcours musical comprenant 30 minutes de cours individuel et une heure de formation musicale la saison prochaine.

À l’heure actuelle, la demande dépasse l’offre, mettant en lumière la problématique à laquelle l’école est confrontée. Si tous les anciens élèves décident de renouveler leur inscription, nous nous trouvons donc dans l’incapacité d’accueillir celles et ceux qui ont déjà manifesté leurs préférences comme suit :

Atelier découverte	Instrument 1	Instrument 2
Élève 1	Batterie	Guitare
Élève 2	Batterie	Guitare
Élève 3	Flûte	Clarinette
Élève 4	Batterie	Piano
Élève 5	Batterie	Guitare
Élève 6	Guitare	Piano
Élève 7	Piano	Guitare
Élève 8	Flûte	Piano
Élève 9	Clarinette	Trompette
Élève 10	Batterie	Guitare

Par ailleurs, l'une des initiatives phares de notre projet d'établissement consistait à instaurer des examens de fin de cycle 1. Conformément aux directives du schéma national d'orientation pédagogique, ces examens offrent aux élèves l'opportunité d'accéder au cycle 2, où la durée des cours individuels passe de 30 à 45 minutes. Cette année, nous anticipons que 6 élèves passeront à la formule de 45 minutes. Il est donc crucial de souligner que sans changement d'état des professeurs, l'école ne peut pleinement honorer son contrat.

Le principe de prioriser l'enseignement artistique aux habitants de la commune a été approuvé de manière positive lors de la dernière commission culture. Bien que cela donne une direction claire, cela ne résout pas entièrement l'impasse à laquelle l'école de musique sera confrontée en juin prochain. Des discussions et des solutions innovantes ont donc été nécessaires pour surmonter ce défi et permettre à chaque élève motivé de bénéficier d'une éducation musicale.

2.2 Les changements

Des décisions claires ont été prises suite à la rencontre avec les élus et les acteurs du territoire culturel et des choix cruciaux ont été fait par la municipalité. Bien que le projet d'établissement ne soit pas abandonné, la municipalité a opté pour une approche mesurée en attendant la construction du nouveau bâtiment.

2.2.1 Augmentation du nombre d'heures

À la rentrée 2024/2025, une augmentation du nombre d'heures allouées à certains professeurs sera mise en place, avec une augmentation de 4,5 heures hebdomadaires. Cette mesure est judicieuse pour maintenir les effectifs actuellement inscrits dans l'atelier découverte et garantir la continuité du parcours diplômant.

Ainsi, les élèves les plus assidus et engagés peuvent accéder à l'examen départemental, un objectif intrinsèque à la vision du projet d'établissement. Ce processus s'inscrit parfaitement dans la démarche de suivre un parcours pédagogique en totale adéquation avec les principes de la charte de l'enseignement artistique nationale.

2.2.2 Deuxième instrument

Consciente de la nécessité de gérer de manière responsable les ressources, la municipalité maintient sa volonté politique de prioriser l'enseignement artistique pour les habitants de la commune. Dans cette perspective, l'introduction d'une limitation des inscriptions pour un deuxième instrument vise à garantir la qualité et l'équité d'accès au plus grand nombre.

2.2.3 Réduction des effectifs du pré-cycle

Actuellement, les classes d'éveil, d'initiation et de découverte accueillent 10 élèves par atelier. Il a été décidé de réduire cet effectif à 7 afin de limiter le nombre de nouveaux élèves intégrant chaque année le premier cycle diplômant.

2.2.4 Arrêt de l'éveil musical

Le taux de réinscription des élèves progressant de l'éveil (moyenne section) à l'initiation (grande section) et ensuite à la découverte (CP) atteint 82%. Toujours dans un souci d'accessibilité pour tous, l'arrêt de l'éveil musical aura pour effet de contenir le nombre d'élèves désirant inscrire dans la durée leur parcours musical au sein de l'école de musique municipale.

2.2.5 Limitation des actions de diffusion

Le rayonnement de l'école de musique découle en partie des actions déployées en dehors de ses murs et les mini-concerts se dressent comme la vitrine de l'établissement. Une approche de diffusion limitée, entrainera une réduction de la sollicitation envers un nouveau public.

2.2.6 Absence aux forums

L'évaluation de la participation de l'école de musique aux forums d'inscription a également été examinée. À l'heure actuelle, cette démarche semble principalement axée sur la constitution des listes d'attente de l'établissement. Il a été décidé de mettre un terme à cette initiative afin d'atténuer les éventuelles déceptions. Parallèlement, il sera envisagé d'annoncer publiquement la création d'une liste d'attente pour toute nouvelle inscription.

2.2.7 Règlement intérieur

À partir de maintenant, le respect du règlement intérieur sera appliqué de manière plus stricte. Étant donné que les places à l'école de musique sont limitées, la municipalité a exprimé le souhait que les problèmes d'absentéisme, d'assiduité et d'implication soient sanctionnés conformément aux dispositions légales, afin de garantir à chaque élève motivé l'accès à une éducation musicale de qualité.